

c'est qu'il n'a pas su communiquer avec les intéressés.

• (4.00 p.m.)

[Français]

L'hon. M. Ricard: Monsieur le président, je ne voudrais pas laisser passer cette occasion sans faire écho aux observations que j'ai entendues dans ma circonscription, relativement au service postal dont jouissent diverses municipalités. C'est uniquement dans le but de rendre service au ministre et de le renseigner au sujet des conditions actuelles qui découlent des instructions qu'il a données depuis qu'il est devenu titulaire de ce ministère que je ferai quelques remarques. Je voudrais être aussi objectif que possible et j'aimerais qu'il prenne note de mes brèves observations.

J'ai reçu, de la part de marchands de ma circonscription, d'industriels, de courtiers en valeurs ainsi que de courtiers d'assurances, de nombreuses plaintes au sujet de la lenteur du service qui leur est fourni depuis quelque temps. A leur instar, je suis d'avis qu'ils payent plus maintenant pour obtenir moins de service. Je ne veux pas jeter le blâme sur le personnel du bureau de poste de Saint-Hyacinthe, pas plus que sur les courriers ruraux de ma circonscription, mais je veux signaler que le personnel du bureau de poste est aujourd'hui appelé à faire en cinq jours le travail qu'il faisait autrefois en six jours. Cela ne s'applique pas aux courriers ruraux.

Lors de son premier discours en cette enceinte, le très honorable premier ministre (M. Trudeau) a déclaré au moins quatre fois qu'il était imbu du désir de faire quelque chose pour établir une société juste à travers le pays. Or, il est étonnant de constater que pour établir cette société juste, le ministre a recours à l'injustice. En effet, ce n'est sûrement pas être juste que de demander à des employés de faire en cinq jours ce qu'ils faisaient autrefois en six. Il n'est pas plus juste, monsieur le président, de faire payer plus à des sociétés de publication canadiennes qu'à des sociétés étrangères pour le service des postes.

A mon avis, le ministre est bien intentionné, mais il n'a pas assez étudié les conséquences de ses actes; cependant, il n'est peut-être pas trop tard pour corriger une situation qui crée réellement des injustices parmi toute la population du Canada, puisque nous discutons présentement la réorganisation des divers ministères.

Je voudrais également appeler l'attention du ministre sur une amélioration qui pourrait sûrement être apportée au répertoire des chefs de ménage. Actuellement, les abonnés des divers bureaux de poste ou des diverses routes rurales ne sont identifiés que par une

initiale. Il arrive souvent que sur une même route rurale, deux, trois et même quatre prénoms aient la même initiale. Cela se répète également sur d'autres routes rurales de la même localité et ceux qui sont chargés de la distribution des lettres sont embêtés. Ils font des erreurs et, tout en ayant la meilleure foi possible, ils rendent un mauvais service aux abonnés des postes.

Or, étant donné que ce travail est effectué par des compagnies indépendantes, je crois que l'honorable ministre pourrait insister, lorsque ces listes sont dressées, pour que les prénoms apparaissent en entier sur les listes. Il serait alors beaucoup plus facile, lorsque le destinataire d'une lettre est, par exemple, M. Armand un tel, d'assurer la livraison rapide en indiquant les prénoms du destinataire, plutôt que ses initiales seulement. Au lieu de livrer la lettre à un M. Armand, elle peut tout aussi bien l'être à un M. Alfred un tel. Je crois qu'en portant cette anomalie à l'attention de l'honorable ministre, il vaudra sûrement faire la correction nécessaire.

Aussi, pour ce qui est de ma circonscription, je remarque que dans plusieurs localités, ni le nombre, ni les noms des abonnés ne figurent dans le répertoire des chefs de ménage. Pour se procurer ces renseignements, il faut d'abord verser \$2 pour obtenir cette publication et payer un montant supplémentaire, si l'on désire se procurer une liste qui ne figurerait pas au répertoire, en communiquant avec les compagnies qui ont dressé les listes.

A mon sens, l'honorable ministre rendrait service à ses employés, tout comme à ceux qui ont besoin de ces renseignements, s'il voulait bien faire les corrections qui s'imposent.

Voilà, monsieur le président, les quelques observations que je voulais faire.

[Traduction]

M. Bigg: Il y a plusieurs points, monsieur le président, que j'aimerais discuter au cours de ce débat. J'espère qu'un nouveau ministre fera droit à un ancien grief à moi au sujet des postes. On s'est moqué de moi quand j'en ai parlé à la Chambre, mais il est évident que seuls les députés du parti au pouvoir sont consultés sur les problèmes locaux. Cette attitude est cynique. Si le ministre demande des renseignements sur le district de Pembina dans le nord de l'Alberta, il n'a pas besoin de s'adresser aux candidats défaits, aux aspirants-candidats ou aux aspirants-sénateurs. Je lui donnerai des renseignements à jour et détaillés sur tout ce qui concerne mon district. Je l'habite depuis 15 ans et je connais ses habitants. Je me préoccupe de leurs intérêts beaucoup plus que des miens propres. J'espère l'avoir prouvé au cours de mes 11